



LIGUE POUR LA LECTURE DE LA BIBLE



PLAN DE PROTECTION COVID-19 – Camps extrascolaires avec hébergement – été 2021

Ce concept de protection définit les mesures à suivre lors des activités extrascolaires, afin de respecter les recommandations de l'OFSP et les décisions des autorités cantonales et fédérales, et permettre le bon déroulement des activités.

Mesures générales

- Suivre une procédure en cas de symptômes de maladie
- Respecter les règles d'hygiène
- Distanciation (1,5 mètres) entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les participant.e.s.
- Dans le cadre du camp, le port du masque n'est pas obligatoire.
- Dans le cadre du camp, les distances à table ne sont pas exigées.
- Coordonnées pour la traçabilité
- Groupes stables de participant.e.s et d'encadrant.e.s
- Le directeur du camp est responsable de l'application des mesures de sécurité et du plan de protection rédigé par la Ligue.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s doivent avoir effectué un auto-test **avant le début du camp**, maximum 24h avant.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s doivent effectuer un auto-test **à la fin du camp**. Si possible sur place le dernier jour, sinon dès le retour à la maison.
- Rester attentif et tester au moindre symptôme.

Généralités

1. Isolement du camp

Lors d'un camp, certains gestes barrières, notamment la distanciation sociale, sont plus difficiles à tenir. Il est très important d'être attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur.

Les personnes qui doivent tout de même avoir des contacts avec la population extérieure au camp prennent les dispositions nécessaires afin de respecter les mesures d'hygiène (désinfection des mains, port du masque, etc.).

De ce fait, le port du masque n'est plus exigé pour les participant.e.s et pour les encadrant.e.s sur le camp. La règle de distanciation pendant les repas est également abolie.

Cependant, le plan de protection du lieu d'hébergement doit être respecté, le responsable du camp se renseigne.

2. Nombre de participant.e.s et encadrant.e.s

Le nombre de participant.e.s et encadrant.e.s admis dépendent des possibilités offertes par l'infrastructure. Prévoir 4m² ou 1 lit sur 2 pour les participant.e.s et encadrant.e.s afin de respecter la distance de sécurité.

3. Tests

Les participant.e.s et les encadrant.e.s doivent avoir effectué un auto-test avant le début du camp, au maximum 24 heures avant. Pour les mineurs, une confirmation écrite du test négatif de la part des représentants légaux doit être exigée.

Chaque participant.e et encadrant.e est prié de venir avec une réserve d'au moins un auto-test.

Prévoir une réserve d'auto-test en conséquence.

Un.e encadrant.e est responsable que tous les auto-tests aient été effectués.

Les participant.e.s et les encadrant.e.s doivent effectuer un auto-test à la fin du camp (si possible sur place, sinon dès le retour à la maison). En cas de résultat positif, informer le secrétariat de la Ligue.

Sont exemptées d'auto-test :

- Les personnes vaccinées complètement depuis plus de 14 jours (2 doses ou 1 dose suite au Covid)
- Les personnes guéries du Covid durant 6 mois suite à leur test positif

Mesures de protection

1. Arrivée et départ de l'activité

Pour l'arrivée au camp, il est recommandé de proposer des rendez-vous échelonnés aux parents et aux participant.e.s pour éviter tout rassemblement trop important. Si cela n'est pas possible, prévoir une file d'attente avec marquage des distances.
Il est demandé qu'un seul adulte vienne amener et chercher son/ses enfant/s aux activités.
Les parents n'entrent pas sur le lieu du camp mais restent à l'extérieur. Il est vivement recommandé de ne pas proposer de visite du camp
Les participant.e.s et encadrant.e.s ne peuvent pas avoir de nourriture avec eux (bonbons, etc.). L'envoi de colis de la part de l'extérieur est déconseillé.

2. Participant.e.s

Les personnes vulnérables ne peuvent pas participer au camp, sauf si l'avis médical est favorable.
Les personnes qui ont été en contact moins de 10 jours avant le début du camp avec une personne infectée ou celles qui présentent des symptômes (fièvre + 38.5 ou toux aiguë sévère sans fièvre), n'y participent pas.
Chaque participant se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité.
Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participants en début d'activité et leur sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire.
Éviter le mélange des affaires entre les participants. Si possible, les affaires sont dans un casier personnel ou laissés dans les sacs.
Privilégier des activités avec un nombre réduit de participants pour un meilleur encadrement et un meilleur contrôle du respect des règles d'hygiène
L'identité de chaque participant doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.
Le port du masque n'est pas obligatoire dans le camp.

3. Encadrant.e.s (dès 16 ans)

La Ligue vit grâce au bénévolat. La décision de participer et de s'engager se base sur la responsabilité individuelle. Il est déconseillé aux personnes particulièrement à risque de participer aux camps. Les responsables qui font partie d'un groupe à risque décident individuellement de leur engagement au sein d'un camp.
Les personnes qui ont été en contact moins de dix jours avant l'activité avec une personne infectée ou qui présentent des symptômes n'encadrent pas les activités.
Les encadrant.e.s respectent les gestes barrières en vigueur.
Un nombre suffisant d'encadrants est prévu.
L'identité de chaque encadrant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

4. Hygiène, soins et santé

Le matériel nécessaire à la mise en oeuvre des mesures d'hygiène est mis à disposition par l'organisateur de l'activité.
Se laver régulièrement les mains avec du savon liquide ou avec une solution hydroalcoolique. En particulier lors des sorties des transports publics, en rentrant de sortie, avant et après avoir mangé.
Des points d'eau sont prévus en suffisance, en particulier pour l'hygiène des mains, et, le cas échéant, une quantité suffisante de solution hydroalcoolique est prévue.
Chaque encadrant.e.s doit avoir accès à un flacon de solution hydroalcoolique en permanence.
Pour s'essuyer les mains suite au lavage, du papier ménage à usage unique est utilisé.
Un système de tournus qui respecte les distances physiques est mis en place pour les douches. Ces dernières sont nettoyées régulièrement après utilisation.
Si nécessaire un réaménagement des lieux et/ou organisation des moments d'hygiène individuelle (douches, lavage des dents) peuvent être mis en place, afin de préserver un espace suffisant entre chaque participant.e pour le respect de la distanciation sociale.
Du savon liquide (et non en bloc) est mis à disposition des participants.
La pharmacie doit être équipée d'un thermomètre qui doit être désinfecté après chaque utilisation et de masques de soins (à porter en cas de suspicion d'infection au COVID). Si un doute de fièvre, avoir la possibilité de tester au cours de la journée.
La liste des contacts téléphoniques du médecin référent ou médecin de garde (CTMG 0848 133 133 en cas de suspicion d'infection) et des parents doit être à disposition de l'équipe d'encadrement à tout moment.

5. Hébergement

Privilégier les activités en extérieur.
Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols avec un produit habituel et aussi souvent que nécessaire. Mettre des gants pour le nettoyage et se laver les mains après. Particulièrement attention à : Tables, cuisine, WC, douches, poignées de portes, interrupteurs, vider les poubelles.
Camp sous tentes : il est recommandé de prévoir plus de tentes qu'habituellement, notamment pour qu'il n'y ait pas de contacts entre les affaires des participants. Une organisation du matériel et des affaires personnelles respectueuse des règles d'hygiène est mise en place.

Camp en dortoirs ou chambres : il est recommandé d'organiser les affaires des participant.e.s de manière à éviter que les affaires des un.e.s et des autres entrent en contact. Une organisation du matériel et des affaires personnelles respectueuse des règles d'hygiène est mise en place. Pour ce faire, mettre à disposition des casiers aux participant.e.s .

Si nécessaire un réaménagement et/ou une organisation du couchage peuvent être mis en place, afin de préserver un espace suffisant entre chaque personne pour le respect de la distanciation sociale ; Attribuer un groupe de personnes à un dortoir pour toute la durée du camp.

4m² par personne ou 1 lit sur 2.

6. Repas

Se désinfecter ou se laver les mains avant et après le repas

La vaisselle est faite par les encadrants ou par chambrée. Se laver les mains avant de faire la vaisselle.

Des gobelets personnalisés ou des gourdes personnelles sont prévus pour les boissons.

Les personnes en charge de la confection du repas et du service portent un masque et des gants.

Le service du repas est géré par les encadrant.e.s pour garantir les mesures d'hygiène. Les plats ne sont pas posés sur les tables.

Les participants ne vont pas en cuisine.

Si dans le cadre d'une activité d'animation les participant-es étaient amenés à participer à la préparation des repas, les mesures d'hygiène devraient alors être strictement respectées

Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage de mains au retour des courses et au lavage des aliments (légumes, fruits).

Aucun aliment n'est proposé en libre-service.

Les participant.e.s et encadrant.e.s ne peuvent être servis et consommer que s'ils sont assis.

7. Matériel

Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Le matériel fréquemment utilisé est désinfecté le plus souvent possible.

Privilégier des activités qui nécessitent peu de matériel et de passage de celui-ci entre différentes mains, en dehors des activités sportives.

8. Transports

En cas d'utilisation des transports publics, respecter les règles sanitaires imposées, toute personne de 12 ans et plus doit porter un masque (y.c. remontées mécaniques et bateaux)

Privilégier la mobilité douce pour les activités à l'extérieur (marche, vélo, etc)

Privilégier des activités proches du lieu de séjour.

9. Lien avec les parents

Le port du masque et la distance (1.5 m) est respectée entre les encadrant.e.s et les parents.

Les recommandations et les mesures en vigueur sont communiquées aux parents avant l'activité.

Symptômes du COVID-19

- Douleurs musculaires
- Fièvre, sensation de fièvre
- Insuffisance respiratoire
- Maux de gorge
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Toux (toux sèche irritante)

Plus rarement :

- Conjonctivite
- Maux de tête
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux

Procédure en cas de suspicion d'un cas de COVID-19

Les cas suspects pendant le camp doivent être pris au sérieux. L' « auto-évaluation coronavirus » de l'OFSP peut par exemple représenter un soutien sommaire pour l'évaluation de cas suspects. <https://ofsp-coronavirus.ch/check/>

Médecin de garde : 0848 133 133

En cas de symptômes :

1. Isoler l'enfant/l'adulte malade et lui mettre un masque (un lieu défini d'avance).
2. Appeler les parents pour venir le chercher, leur demander de faire un contrôle médical dès le retour à la maison et de tenir informé le directeur du camp.
3. Si les parents ne sont pas joignables, faire un contrôle médical.
4. Un seul encadrant s'occupe de l'enfant isolé et porte un masque et des gants jusqu'à l'avis du médecin. Il reste également isolé du groupe dans la mesure du possible jusqu'à l'avis du médecin.
5. Si c'est un encadrant qui est malade, le renvoyer chez lui, lui demander de faire un contrôle médical et tenir informé le directeur du camp.
6. Le directeur du camp informe immédiatement par téléphone ou par email le secrétariat de la Ligue qu'un participant ou encadrant est rentré chez lui ou qu'il est malade.
7. Le secrétariat de la Ligue recontactera si nécessaire le parent ou l'encadrant dans les 24h pour connaître le diagnostic.

Si le cas COVID-19 est confirmé positif, dispositions à suivre :

1. Le directeur du camp doit informer la direction de la Ligue sans délai.
2. Le directeur du camp avertit M. Bernard Borel, médecin adjoint auprès de l'Office du médecin cantonal (bernard.borel@vd.ch), et contact-tracing clusters@vd.ch et copie à la direction de la Ligue.
3. En accord avec l'avis du médecin, continuer ou arrêter le camp
4. L'information aux parents se fera par le secrétariat de la Ligue, en fonction des directives reçues du médecin.